



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2006
Français
Original: anglais

Session de fond de 2006

Genève, 3-28 juillet 2006

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

Examen des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 23 de sa résolution 59/250, a prié le Conseil économique et social d'entreprendre tous les trois ans, à compter de 2006, un examen complet des tendances et des perspectives du financement de la coopération pour le développement. La présente note donne suite à cette requête.

II. Tendances et perspectives de l'aide publique bilatérale au développement

2. L'aide publique au développement (APD) vient en complément des ressources dont disposent les pays en développement pour se développer. Au début des années 90, la part de l'APD dans le revenu national brut était au plus bas, 0,21 % seulement. À la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey, au Mexique, en 2000, les contributions annoncées par les bailleurs de fonds en vue d'accroître l'aide publique au développement (APD) sont venues arrêter la chute de l'APD qui a ainsi été relancée pour atteindre son niveau le plus élevé, 106,5 milliards de dollars en 2005, équivalant à 0,33 % du revenu national brut. L'APD consacrée aux programmes et projets de développement, en excluant l'allègement de la dette et les secours d'urgence, n'avait pas connu un tel accroissement depuis de nombreuses années et la tendance au déclin amorcée en 1985 a commencé à s'inverser.

* E/2006/100.



3. Toutefois, la récente reprise des flux d'aide s'explique principalement par les mesures d'allègement de la dette de l'Iraq et du Nigéria et par l'aide d'urgence aux pays touchés par le tsunami de l'océan Indien. La plupart des bailleurs de fonds ont déjà indiqué le montant de l'aide qu'ils s'engageaient à fournir jusqu'à 2010 (2015 dans le cas des donateurs de l'Union européenne) et s'ils tiennent leurs engagements, l'APD des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) connaîtra à nouveau de fortes hausses et se chiffrera à environ 130 milliards de dollars (estimée aux prix et au taux de change de 2004) d'ici à 2010, dont la moitié est destinée à l'Afrique¹. Toutefois, les projections de l'APD demeurent en deçà des 150 milliards qui, d'après les estimations, sont nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En outre, le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) a averti que ces projections devaient être traitées avec prudence car, face aux pressions s'exerçant sur leurs budgets, les gouvernements pourraient avoir de la difficulté à tenir leurs engagements. Il faut savoir également que la probabilité d'atteindre les OMD serait plus grande si l'aide aux pays les plus pauvres et les moins avancés s'effectuait en priorité sous forme de dons, car ce sont ces pays qui ont le plus de chemin à faire pour atteindre les OMD. La composition de l'APD doit également être modifiée en vue de privilégier le financement de dépenses liées directement à la réalisation des OMD. Le déclin de l'APD (en excluant les subventions à des fins spéciales) signifie que l'aide en tant que ressource budgétaire diminue, ce qui est une entrave aux efforts des pays en développement pour réaliser les OMD. Il faut inverser cette tendance. L'impact des flux d'aide est également fonction de leur variabilité et des conditions auxquelles ils sont assujettis. À ce propos, on estime généralement que plus il y a de conditions à l'aide, moins il y a appropriation des programmes de développement par les pays bénéficiaires, de telle sorte que la conditionnalité est vue comme un moyen inefficace de réaliser les objectifs de l'aide au développement.

4. Ces dernières années, la qualité et la quantité de l'APD ont suscité un intérêt grandissant. C'est ainsi que le Forum de haut niveau pour renforcer l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Paris du 28 février au 2 mars 2005, a mis au point un système pour contrôler et mesurer les progrès réalisés au regard des engagements pris en matière d'accroissement de l'efficacité de l'aide. De même, le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide du Comité d'aide au développement de l'OCDE a arrêté certains objectifs relatifs aux 11 indicateurs de progrès définis dans la Déclaration de Paris. Les résultats obtenus par rapport à ces objectifs et indicateurs seront analysés au prochain forum qui aura lieu à Accra en 2008. Les efforts tendant à rendre l'aide plus efficace, notamment en développant les capacités, se poursuivent à l'échelle régionale.

¹ L'Union européenne et ses États membres demeurent la source la plus importante d'aide, fournissant plus de la moitié de l'APD totale. Le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède ont déjà atteint et même dépassé l'objectif des 0,7 % de leur revenu national brut consacré à l'aide publique au développement.

III. Le financement des activités de coopération du système des Nations Unies pour le développement

5. Le montant total des contributions reçues par les organismes des Nations Unies au titre des activités opérationnelles de développement a été de 12,3 milliards de dollars en 2004 (voir tableau 1). Ceci représente une augmentation de 17,1 % par rapport à 2003 en valeur nominale, et de 7,6 % en valeur réelle après ajustement pour l'inflation et les fluctuations des taux de change. Les contributions annuelles ont augmenté de manière constante ces cinq dernières années. Dès 2004, il est apparu que, sur la tendance, les flux de ressources allant aux organismes des Nations Unies avaient doublé en valeur réelle par rapport à la période de référence, 1993-1994.

Tableau 1

Contributions au titre de la coopération pour le développement versées au système des Nations Unies par les gouvernements et d'autres sources, aide publique bilatérale et multilatérale au développement

(En millions de dollars courants des États-Unis)

	1993-1994 (moyenne)	2000	2001	2002	2003	2004	Variation entre 2003 et 2004 en pourcentage de la valeur réelle ^a
Système des Nations Unies	5 346	7 278	7 775	8 138	10 493	12 274	7,6
APD multilatérale hors Nations Unies	13 371	12 500	12 078	12 906	14 660	20 456	28,3
Total partiel, APD multilatérale	18 717	19 778	19 853	21 044	25 153	32 730	19,7
APD bilatérale	41 021	36 847	36 033	40 752	52 946	57 671	0,2

Sources : Rapport de 2004 de l'OCDE/CAD sur la coopération pour le développement, banques de données du CAD, et document A/61/77-E/2006/59, tableau A-1.

^a Compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

6. Il ressort également du tableau 1 que chacune des autres catégories de l'aide publique au développement (APD), à savoir l'APD multilatérale hors Nations Unies et l'APD bilatérale fournie par des donateurs à des pays partenaires, a également augmenté en valeur nominale, quoique dans des proportions différentes. Le total des contributions au titre de l'APD multilatérale hors Nations Unies provenant notamment d'organisations multilatérales comme le Groupe de la Banque mondiale et les banques de développement régionales a été de 20,5 milliards de dollars en 2004. Ce montant équivaut à une augmentation de 39,5 % en valeur nominale par rapport à 2003 et de 28,3 % en valeur réelle, après ajustement pour l'inflation et les fluctuations des taux de change. Jusqu'à 2002, les contributions annuelles aux organisations multilatérales n'appartenant pas au système des Nations Unies étaient restées plutôt stationnaires. L'année d'après, 2003, a vu s'amorcer une tendance à la

hausse, mais le chiffre de 2004 ne représente qu'une augmentation d'un quart par rapport à 1993, l'année de référence.

7. La troisième catégorie d'APD, à savoir l'aide accordée par des donateurs bilatéraux à des pays partenaires, a accusé une forte hausse en 2003 et, dans une moindre mesure, en 2004. Cette aide s'est chiffrée à 57,7 milliards de dollars en 2004, ce qui représente une augmentation de 8,9 % en valeur nominale par rapport à 2003 et le montant en valeur réel est resté quasiment le même après ajustement pour l'inflation et les taux de change. L'aide bilatérale en 2003 (53 milliards en dollars constants des États-Unis) n'a augmenté que de 18 % par rapport à 1993, l'année de référence (44,8 milliards en dollars constants des États-Unis).

8. Quand on fait le total des deux catégories d'APD multilatérales pour 2004, on obtient la somme de 32,7 milliards de dollars, représentant une augmentation de 30,1 % en valeur nominale par rapport à 2003, et de 19,7 % en valeur réelle, après ajustement pour l'inflation et les fluctuations des taux de change. Le total de l'APD, toutes catégories confondues, a augmenté de 5,9 % en valeur réelle de 2003 à 2004.

9. Dans l'ensemble, la part des contributions au titre de l'APD allant aux organismes du système de développement des Nations Unies dans le montant total de l'APD a oscillé entre 13 % et 14 % ces cinq dernières années, contre 9 % au début des années 90. Elle a été en moyenne de 11 % de 1993 à 2003 et de plus de 13,4 % en 2003. Cette tendance à la hausse doit néanmoins être interprétée avec prudence, car elle est essentiellement la conséquence d'une expansion du financement supplémentaire. S'il est vrai que quelques donateurs restent fermement attachés au financement des budgets de base des fonds et programmes des Nations Unies, ces budgets n'ont pas beaucoup augmenté au cours de la période considérée et ont même chuté en 2004. Les contributions au titre des ressources de base n'ont représenté que la moitié environ des contributions totales entre 2000 et 2003, l'autre moitié des contributions ayant été versées au titre des ressources supplémentaires ou des « autres ressources ». En 2004, la part des ressources de base dans le montant total des contributions au système de développement des Nations Unies a encore diminué, passant à 41,1 % contre 50,9 % en 2003.

10. En 2004, les ressources de base ne représentaient que 70 % des « autres ressources ». Même en dollars courants le montant des ressources de base a diminué, alors même que le montant des « autres ressources », également exprimé en dollars courants, enregistrait sa plus forte hausse annuelle. C'est un phénomène important, pouvant avoir des répercussions sur le financement du système des Nations Unies si la tendance persiste. L'Assemblée générale a souligné en maintes occasions qu'il fallait accroître les contributions au titre des ressources de base ou ordinaires du système de développement des Nations Unies, pour le doter des capacités nécessaires à la promotion d'une coopération durable pour le développement.

11. Les ressources supplémentaires occupent une place plus grande dans tous les organismes du système, certains d'entre eux (le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et quelques institutions spécialisées, par exemple) devenant plus tributaires que d'autres du financement au titre des ressources supplémentaires ou des « autres ressources ». Les budgets ordinaires des institutions spécialisées sont financés par des contributions mises en recouvrement et stagnent au plus bas niveaux jamais enregistrés en raison de l'application de politiques de

croissance zéro ou de croissance nominale nulle. Compte tenu de l'irrégularité du financement des fonds et programmes des Nations Unies, les institutions spécialisées ne peuvent plus compter exclusivement sur ces derniers pour financer des activités « extrabudgétaires », comme elles le faisaient jusqu'au début des années 90. Ainsi, ces institutions sont moins à même de moduler leur capacité de base pour faire face aux nouvelles exigences liées au programme de développement des Nations Unies, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

12. Les organismes du système de développement des Nations Unies étudient des modalités susceptibles de « renforcer la prévisibilité, la stabilité à long terme, la fiabilité et la viabilité du financement des activités opérationnelles de développement » visant à résoudre des problèmes de développement à long terme². On trouve une analyse détaillée de ces modalités dans le rapport du Secrétaire général sur les formules et modalités de financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies présenté au Conseil économique et social en 2005³. Ce rapport est arrivé à la conclusion que les organismes des Nations Unies, alors qu'ils se préparent à répondre à l'évolution des besoins des pays de programme et qu'ils cherchent à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, devront continuer à rechercher et à promouvoir un dosage approprié des différentes catégories de contributions pour financer leurs activités opérationnelles de développement.

IV. Les banques multilatérales de développement et les banques régionales de développement

13. Les banques multilatérales de développement remplissent toute une gamme de fonctions diverses. Elles canalisent des fonds vers les pays à faible revenu, font des prêts aux pays à revenu intermédiaire, atténuent le comportement procyclique des mouvements de capitaux privés et catalysent l'investissement dans le secteur privé. Après les grandes réformes des années 90, les banques régionales et sous-régionales ont considérablement élargi leur assise financière, ce qui a permis une expansion des prêts. Leur croissance a donné lieu à une plus grande coopération mais aussi à une concurrence plus intense avec la Banque mondiale⁴.

14. La part des prêts par rapport aux dons dans le total de l'assistance fournie par les banques multilatérales de développement est depuis longtemps matière à débats. S'il est vrai que la tendance semble être à un accroissement des prêts par rapport aux dons, plus particulièrement dans le cas des pays les plus pauvres, la continuation des dons dépendra des décisions prises par les pays bénéficiaires en matière de politiques économiques, de gouvernance et de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, depuis quelques temps, une attention accrue est accordée à des formules combinant l'aide concessionnelle à d'autres types d'aide en vue de répondre aux besoins propres à chaque pays.

² Voir les paragraphes 15 et 24 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale.

³ Document A/60/83-E/2005/72 établi en application du paragraphe 24 de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale. On trouve également des données et analyses à ce sujet dans le document E/2006/59.

⁴ Voir l'*Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2005*, chap. IV.

15. Le rôle des banques multilatérales de développement varie selon les régions et leur expansion a surtout visé les pays à revenu intermédiaire où, prises dans leur ensemble, elles génèrent des flux nets dépassant ceux de la Banque mondiale sur la période 1991-2002⁵. Les flux nets de la Banque mondiale et des banques régionales de développement vers les pays en développement pour la période 1991-2002 ont représenté respectivement 50 % et 41 % du total des flux multilatéraux nets à moyen terme et à long terme vers les pays en développement, la différence provenant d'autres institutions⁶. L'importance accordée par les banques régionales et sous-régionales à certaines opérations reflète la diversité des besoins financiers de leurs clients, d'où l'argument généralement avancé en faveur de la création d'institutions régionales et sous-régionales, à savoir qu'elles sont capables de fournir localement des services spécifiques qui ne sont pas toujours offerts par les institutions mondiales ni même régionales. Devant la nécessité d'une action collective pour faire face aux problèmes régionaux et en l'absence d'institutions supranationales, les banques régionales et sous-régionales de développement jouent un rôle important d'appui aux stratégies régionales.

16. Ces dernières années, le rôle des banques multilatérales de développement a été de plus en plus passé au crible et les avis divergent à leur sujet. Ainsi, la Commission Meltzer a proposé leur suppression graduelle, alors que le Département du Trésor américain a pris la défense de leur rôle sur le plan financier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires et le développement s'est dit préoccupé de la forte augmentation des flux négatifs nets des banques multilatérales de développement vers les pays en développement et a engagé vivement la Banque mondiale à intervenir pour atténuer cette tendance. Toutefois, la question la plus controversée depuis les années 80 est celle des prêts assortis de conditions, en particulier la conditionnalité structurelle et, plus récemment, la conditionnalité basée sur la gouvernance.

17. Le Consensus de Monterrey a reconnu qu'il fallait renforcer le rôle des banques multilatérales de développement et a souligné que, tout en poursuivant leurs activités associées à des pratiques passées, surtout dans le cas des pays à faible revenu, elles devraient également intervenir dans des domaines nouveaux de plus en plus importants. En effet, elles pourraient recourir à leur mécanisme de financement du commerce en temps de crise quand le financement des échanges commerciaux se raréfie ou attirer davantage de ressources en donnant des garanties ou encore en prenant des mesures anticycliques. En outre, il conviendrait de renforcer leur rôle dans l'intermédiation financière en tant qu'« opérateurs de marchés », dont un exemple est l'appui aux partenariats secteur public-secteur privé dans le domaine de l'infrastructure. C'est un domaine plein de promesses pour la coopération Sud-Sud.

V. Le rôle des fonds mondiaux

18. Les fonds mondiaux représentent une source de financement de plus en plus importante de la coopération pour le développement. Si de nouvelles initiatives ont attiré récemment un volume considérable de ressources, les fonds mondiaux bien

⁵ Ibid.

⁶ Ibid., tableau IV.4.

implantés, tels que l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et le Fonds européen de développement ont eux aussi connu une forte augmentation des ressources destinées au financement de la coopération pour le développement. Ainsi, les annonces de contribution à l'Association internationale de développement sont passées de 23 milliards de dollars pour la période 2002-2005, à 33 milliards de dollars pour la période 2005-2008, et les annonces de contribution au Fonds européen de développement sont passées de 13,5 milliards d'euros pour 2001-2007 à 22,7 milliards d'euros pour 2008-2013. Les ressources allouées au Fonds pour l'environnement mondial, autre fonds bien établi, ont connu une croissance plus lente, passant seulement à 3 milliards de dollars pour 2002-2006, contre 2 milliards 750 millions de dollars pour le cycle précédent (1998-2002) (voir tableau 2).

Tableau 2
Les fonds mondiaux

<i>Fonds mondiaux</i>	<i>Ressources financières</i>			
	<i>Dernier cycle</i>	<i>Contributions annoncées</i>	<i>Cycle précédent</i>	<i>Contributions annoncées</i>
Association internationale de développement	2005-2008	33 milliards de dollars	2002-2005	23 milliards de dollars
Fonds européen de développement	2008-2013	22,7 milliards d'euros	2001-2007	13,5 milliards d'euros
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	2005-2008	5,4 milliards de dollars ⁷	2001-2004	3,4 milliards de dollars
Fonds pour l'environnement mondial	2002-2006	3 milliards de dollars	1998-2002	2 milliards 750 millions de dollars
Compte du Défi du Millénaire	2006	1 milliard 770 millions de dollars	2005	1,5 milliard de dollars
Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination	2006-2015	1,6 milliard de dollars ⁸	2000-2005	1,7 milliard de dollars
Facilité internationale de financement pour la vaccination	2006-2015	4 milliards de dollars ⁹		
Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition	2003-2007	100 millions de dollars ¹⁰		

⁷ Consulter : <www.theglobalfund.org>.

⁸ Consulter : <www.gavialliance.org>.

⁹ Les Gouvernements de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède ont annoncé des contributions de près de 4 milliards de dollars à la Facilité. Consulter : <www.iffm.com>.

¹⁰ Au mois de mars 2006, l'Alliance avait obtenu 100 millions de dollars de financement de la Bill and Melinda Gates Foundation, de la United States Agency for International Development et de l'Agence canadienne de développement international. Les activités de l'Alliance ont également convaincu l'industrie alimentaire de s'engager à investir 353 millions de dollars dans l'enrichissement des aliments.

19. La conception des fonds globaux a également évolué ces dernières années. Les initiatives les plus récentes ont pris la forme de partenariats secteur public-secteur privé ciblant un domaine bien particulier et elles sont dotées d'une structure de pilotage qui ne laisse pas toutes les commandes aux gouvernements membres. En général, les nouveaux fonds opèrent indépendamment de toute institution ou organisation internationale. Au nombre des initiatives les plus connues, on trouve le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et l'Alliance mondiale pour l'amélioration de la nutrition. Des contributions se chiffrant à plus de 7,1 milliards de dollars ont été annoncées à ces trois initiatives pour le tout dernier cycle de financement (voir tableau 2). On estime qu'en 2004, la part du plus grand de ces fonds, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dans le financement international total de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida a été respectivement de 45 %, 66 % et 20 % pour chacune de ces maladies.

20. L'un des fonds mondiaux de création très récente est la Facilité internationale de financement pour la vaccination. Ce fonds se servira des contributions annoncées au titre de l'aide future comme moyen pour lever des ressources sur les marchés financiers mondiaux et étendre immédiatement la couverture de la vaccination des enfants dans les pays en développement. Les contributions annoncées pour la Facilité internationale de financement pour la vaccination s'élèvent déjà à plus de 4 milliards de dollars pour la période 2006-2015.

21. Les nouveaux fonds globaux sont un succès à trois points de vue en particulier : ils mobilisent un volume considérable de ressources additionnelles devant permettre de faire face à des défis socioéconomiques importants à l'échelle mondiale; ils favorisent une appropriation solide des activités des programmes par les pays; et ils ont un mode de fonctionnement d'un meilleur rapport coût-efficacité que celui de beaucoup d'institutions déjà bien implantées. En même temps, les nouveaux fonds mondiaux ont été quelque peu critiqués pour ne pas avoir suffisamment associé les gouvernements des pays en développement à la mise sur pied, conception et conduite de ces initiatives. D'autres préoccupations ont également été exprimées par plusieurs parties prenantes à leur sujet sur les points suivants : la nature mal définie de leur interface avec les institutions des Nations Unies pourrait causer de doubles emplois dans leurs structures au niveau des pays et les amener à se faire concurrence pour des ressources; la viabilité de leurs ressources financières, d'autant plus qu'il leur faudra de 10 à 15 ans pour venir à bout des problèmes dont ils s'occupent, alors que les contributions promises viseront peut-être une période beaucoup plus courte; le degré relativement faible de participation du secteur privé à leurs initiatives; et l'impact négatif que pourrait avoir la prolifération de fonds globaux sur un système de coopération pour le développement déjà fragmenté.

VI. Les sources novatrices de financement du développement

22. Les mécanismes novateurs de financement sont une source potentielle de fonds pour la coopération pour le développement. Il serait optimiste de penser que ces nouvelles sources pourraient à elles seules combler l'écart de financement des

OMD, mais elles peuvent aider à le réduire, et surtout elles pourront assurer la continuité du financement après 2015.

23. À la conférence internationale sur le thème « Solidarité et mondialisation, financements innovants pour le développement et contre les pandémies », tenue à Paris du 28 février au 1^{er} mars 2006, 13 pays ont accepté d'instituer des procédures en vue du prélèvement d'une taxe sur les billets d'avion dont le produit servirait à financer la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. On s'attend à ce que le produit annuel de cette taxe dépasse les 250 millions de dollars, rien qu'en France. En outre, en lieu et place de cette taxe, 25 pays se sont engagés à effectuer des versements au compte central créé pour en recevoir le produit. La conférence de Paris a également examiné une proposition tendant à créer un nouveau fonds mondial, la Facilité internationale d'achat de médicaments dont le but serait de faciliter l'accès aux médicaments contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

24. Une autre proposition qui a fait beaucoup de chemin, est celle qui concerne la Facilité internationale de financement qui a déjà été lancée sous la forme d'un projet pilote appliqué à la vaccination. La Facilité internationale de financement pour la vaccination pourrait recueillir 4 milliards de dollars sur 10 ans, montant inférieur à ce qui avait été prévu à l'origine pour l'ensemble de la Facilité internationale de financement, mais important tout de même. Le Royaume-Uni quant à lui affectera une fraction du produit des droits qu'il prélève déjà sur les billets d'avion pour financer une vraie facilité internationale de financement et son projet pilote, la Facilité internationale de financement pour la vaccination. Selon des évaluations contenues dans *l'Étude de la situation économique et sociale dans le monde en 2005* et ailleurs, une taxe sur les émissions de carbone et une taxe sur les transactions financières sont le genre de mesures qui généreraient le plus de revenus : au bas mot, entre 16,8 milliards de dollars et 19,2 milliards de dollars dans le cas d'une taxe d'un point de base sur les transactions financières, et 61 milliards de dollars par an dans celui d'une taxe de 21 dollars par tonne de carbone prélevée uniquement dans les pays riches (ce qui correspond à 5 cents sur le gallon d'essence).

25. Les dons privés pourraient être également encouragés, car ils représentent une part limitée, certes, mais grandissante, des fonds alloués au développement. Dans l'Union européenne, des dons individuels équivalant au prélèvement de 1 % sur les débits sur les cartes bancaires Visa produiraient 10 milliards de dollars par an. « Une loterie humanitaire pour libérer les enfants de la faim » est également préconisée par le Programme alimentaire mondial qui estime que jusqu'à 10 millions de dollars pourraient être prélevés sur les mises pour chaque tirage dans le monde, dans l'hypothèse d'une participation de 1 % des joueurs potentiels.

26. Parmi les autres grandes propositions de financement novateur on peut relever : les engagements anticipés sur les marchés des vaccins, proposition actuellement à l'étude dans le contexte d'activités récentes des membres du Groupe des Huit; l'utilisation de droits de tirage spéciaux (DTS) pour financer le développement, proposition selon laquelle les pays développés alloueraient des DTS à un fonds d'affectation spéciale sous forme de dons ou par le biais d'une redistribution des quotas; l'émission d'obligations à prime à l'échelle mondiale; la facilitation et la diminution du coût des transferts des travailleurs migrants; et, d'autres types de taxes, par exemple sur les ventes d'armes, dont le produit serait affecté aux objectifs de développement.

27. Au Sommet mondial du 14 septembre 2005, 79 pays ont souscrit à la « Déclaration sur les sources novatrices de financement du développement » encourageant la poursuite des travaux sur la contribution internationale de solidarité. Se fondant sur le Document final du Sommet mondial de 2005¹¹, l'Assemblée générale dans sa résolution 60/487 a pris acte des activités, des contributions, des discussions actuellement en cours sur le plan international en vue d'accroître et de compléter les sources traditionnelles de financement, dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Dans ce contexte, la Conférence internationale sur la solidarité et la mondialisation mentionnée plus haut a redoublé d'efforts sur le plan politique pour progresser vers le consensus et la mise en œuvre. En tout, 93 pays, 18 organisations internationales et 60 organisations non gouvernementales ont participé à cette conférence organisée sur une initiative du Président français. Les participants à cette conférence ont notamment analysé une proposition relative à la création d'une Facilité internationale d'achat de médicaments. Ils se sont félicités de la création du « Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement » composé de 38 pays qui se sont donnés pour buts de contribuer à l'émergence et à la diffusion de projets dans le domaine des financements novateurs du développement, de promouvoir le principe des contributions de solidarité auprès des partenaires et dans les enceintes internationales et, en particulier, de développer le projet de contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion. Dans sa déclaration de clôture, le Président de la conférence a souhaité que la question des financements novateurs continue de figurer à l'ordre du jour des Nations Unies et des autres instances internationales.

VII. La coopération Sud-Sud

28. La coopération Sud-Sud, en tant que dimension importante de la coopération internationale pour le développement, a un grand potentiel de croissance. Au cours de la dernière décennie, elle s'est accélérée sous l'effet conjugué de l'accroissement des échanges commerciaux et des flux d'investissements Sud-Sud, et des mouvements d'intégration au sein de communautés régionales et sous-régionales¹². En outre, de nouvelles tendances sont apparues dans la coopération Sud-Sud, à savoir que l'organisation de la fourniture de l'aide provenant des grands pays en développement s'est améliorée et il y a une meilleure intégration de l'aide et des échanges commerciaux. Les nouvelles alliances entre pays en développement offrent de nouvelles possibilités d'exploiter pleinement la grande diversité des capacités et de l'expérience des pays du Sud. La croissance économique accrue de plusieurs pays a favorisé l'ouverture de nouveaux marchés et fait apparaître de nouvelles incitations économiques et politiques à la coopération. Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde entier ont vivement encouragé les efforts régionaux tendant à trouver de nouvelles modalités de coopération Sud-Sud, à procéder à des échanges de vues, à apprendre les uns des autres et à renforcer le commerce, l'investissement et la coopération technique¹³.

¹¹ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

¹² Voir le document A/60/257.

¹³ Voir la résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

29. Les efforts en faveur de la coopération Sud-Sud s'intensifient. Au niveau international, le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement a poursuivi ses travaux visant à renforcer la coopération entre les pays membres du Groupe. Un réseau de ministres des finances de pays pauvres très endettés (PPTE) a été créé pour favoriser la coopération et les échanges d'expérience entre ces pays, afin de les aider à obtenir un allègement de leur dette¹⁴. À l'échelle régionale, la coopération monétaire Sud-Sud prend diverses formes : a) des initiatives en Afrique subsaharienne, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC); b) la Banque islamique de développement et le Fonds monétaire arabe; c) de nouveaux mécanismes sous-régionaux en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Fonds latino-américain de réserve, qui compte six membres; d) l'Union asiatique de compensation; et e) l'initiative Chiang Mai adoptée par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Chine, le Japon et la République de Corée.

30. La coopération Sud-Sud apporte une contribution précieuse au renforcement des capacités nationales dans les pays en développement. Ainsi, la Chine a créé le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud basé sur des contributions volontaires, l'Inde a consacré 2 milliards de dollars au cours des ans à la coopération Sud-Sud dans plusieurs domaines, Cuba dispense une formation médicale en Amérique latine et dans les Caraïbes, et le Japon, par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, soutient activement les programmes de formation par pays tiers¹⁵. Les données, même incomplètes, dont on dispose sur l'aide Sud-Sud au développement montrent que les pays en développement les plus avancés, tels le Brésil, la Chine et l'Inde, ont fourni une assistance technique aux pays à faible revenu¹⁶. Plusieurs pays en développement unissent leurs efforts pour fournir une aide sous forme de dons à d'autres pays en développement, comme c'est le cas pour l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud regroupés au sein d'un dispositif de financement qui effectuent des dons non remboursables¹⁷.

31. Le commerce et l'investissement entre les pays en développement ont également connu une croissance rapide. Selon la CNUCED, le commerce au sein des régions en développement et entre celles-ci a augmenté plus rapidement que le commerce mondial. Cette croissance a été en moyenne trois fois plus rapide que ces 10 dernières années. La part du commerce Sud-Sud dans les exportations de produits agricoles de base est passée à 40 % en 2003; ce chiffre a été de 47 % dans le cas des importations agricoles. Aussi bien les exportations que les importations agricoles ont augmenté de 10 % en 2003 par rapport à 1990. Près de la moitié des

¹⁴ Pour plus d'informations consulter : <<http://www.dri.org.uk/pages/hipcen.html>>.

¹⁵ On trouvera des informations plus détaillées dans l'Étude sur la situation économique et sociale dans le monde en 2005, chap. IV.

¹⁶ Banque mondiale, *Global Development Finance 2005: Mobilizing Finance and Managing Vulnerability*, chap. V.

¹⁷ C'est un exemple de coopération intercontinentale qui va plus loin que les échanges commerciaux et pourrait attirer d'autres pays en développement. Ce dispositif financier réunit les trois économies les plus puissantes de l'hémisphère Sud, créant pour la première fois un axe régional dont le but concret est de stimuler le volume collectif du commerce et de l'investissement.

exportations du Brésil, de la Chine et de l'Inde vont actuellement vers d'autres pays en développement. Les partenaires du Nord (entités multilatérales, secteur privé, et organisations de la société civile), dans le souci de contribuer de manière tangible à la réalisation des OMD et d'élargir la base des donateurs, appuient les objectifs de la coopération Sud-Sud en participant à la coopération triangulaire¹⁸.

32. La coopération Sud-Sud a pris un nouvel essor en 2005. Au deuxième Sommet du Sud qui s'est tenu à Doha du 14 au 16 juin 2005, les pays en développement ont adopté le Plan d'action de Doha qui prévoit notamment la création du Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire dont l'objectif est d'appuyer le développement économique et social. En même temps, la Chine a annoncé tout un train de mesures visant à promouvoir les flux financiers vers les pays les moins avancés¹⁹. Enfin, la République bolivarienne du Venezuela a annoncé la reconduction de son programme PetroCaribe qui aide à atténuer l'impact de la hausse des cours du pétrole sur la région des Caraïbes.

33. La coopération Sud-Sud porte actuellement sur les domaines et les questions les plus variés et les tendances positives récentes indiquent qu'elle a un énorme potentiel de croissance. Les économies dynamiques émergentes du Sud offrent des possibilités de porter la coopération Sud-Sud à un niveau supérieur d'autosuffisance collective par la voie du commerce, de l'investissement et de la coopération technique. Toutefois, cette coopération est encore dispersée et fragmentée. En 2005, le Comité d'aide au développement de l'OCDE et le PNUD ont organisé conjointement le « Forum sur un partenariat » qui, pour la première fois, a réuni les membres du CAD et des participants non membres du CAD, dont des gouvernements et des institutions de coopération pour le développement s'occupant d'initiatives Sud-Sud, dans le but de discuter des moyens d'harmoniser la conception et la mise en œuvre de politiques et d'outils dans le domaine de la coopération pour le développement et d'optimiser ainsi l'ensemble des résultats de cette coopération.

VIII. Dons

34. Les dons sont eux aussi une source de financement privé pour le développement. En 2003 et 2004, les dons privés provenant des pays du Comité d'aide au développement (OCDE) se sont chiffrés à plus de 10 milliards de dollars

¹⁸ La coopération triangulaire est un mode de coopération technique entre deux pays en développement ou plus, avec un appui financier de bailleurs de fonds du Nord ou d'organisations internationales. Le Groupe spécial du PNUD pour la coopération Sud-Sud travaille dans la pratique à la promotion de la coopération triangulaire qui englobe un champ très vaste et favorise la coopération technique entre les pays en développement en partenariat notamment avec les donateurs traditionnels, les institutions multilatérales, le secteur privé, les institutions universitaires et les organisations de la société civile.

¹⁹ Lors du Sommet mondial de 2005, le Président chinois, a annoncé de nouvelles mesures propres à renforcer la coopération Sud-Sud, à savoir : a) l'accroissement de l'aide en faveur des pays en développement pour la prévention et le traitement du paludisme et d'autres maladies infectieuses; b) l'annulation de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE); c) un vaste programme de formation sur trois ans destiné à 30 000 stagiaires venus de pays en développement; et d) un programme de prêt d'une valeur de 10 milliards de dollars à des taux préférentiels à l'intention des pays en développement.

par an en moyenne, ce qui équivaut à 0,04 % du revenu national brut de ces pays²⁰. Ce pourcentage est essentiellement le même qu'en 1993-1994, mais le montant des dons privés en valeur absolue n'a pas cessé d'augmenter pendant les années 90. Les dons privés englobent les dépenses des fondations privées en faveur du développement, estimées à 3 milliards de dollars en moyenne par an entre 2000 et 2003. En outre, les dons des grandes sociétés aux pays à faible revenu ont été de l'ordre de 2 à 4 milliards de dollars par an, mais, comme on le sait, ces dons tendent à être largement sous-évalués²¹.

35. Les capitaux privés allant aux pays en développement, notamment les rapatriements de salaires, sont importants, mais ne concernent pas la coopération pour le développement. La question est traitée dans d'autres documents, notamment le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/60/163) où l'on trouvera une analyse et des informations utiles. D'autres rapports sur ces mouvements de capitaux, notamment le rapport sur le suivi de la question du financement du développement, paraîtront au deuxième semestre de 2006.

²⁰ Représentent des dons nets faits par des organisations non gouvernementales, c'est-à-dire le montant de ces dons après déduction des subventions reçues du secteur officiel (voir OCDE/CAD, *Development Cooperation Report 2005*, tableaux 2 et 7).

²¹ Voir : *Building on the Monterrey Consensus: The growing Role of the Public-Private Partnerships in Mobilizing Resources for Development*, Genève 2005, annexe I.